Intervention de la délégation algérienne

à la 76^{ème} session du Conseil Exécutif de l'OIAC

(8 au 11 juillet 2014)

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous renouveler la satisfaction de la délégation algérienne de vous voir présider nos travaux.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite au nom des Pays Non Alignés et la Chine par le distingué Ambassadeur de la République Islamique d'Iran, S.E.M. Alireza Jahangiri, ainsi qu'à celle du groupe africain lue par M. Teddy Ceke de la délégation sud-africaine.

Monsieur le Président,

Nos présentes assises revêtent une importance particulière.

En effet, cette session du Conseil Exécutif doit prendre acte d'une opération unique dans les annales de notre organisation, suite à l'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques et à la décision du 27 septembre 2013 de l'OIAC et la résolution 2118 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Pour la première fois dans l'histoire de l'OIAC, des armes chimiques ont été transférées en dehors du territoire d'un Etat partie en vue de leur destruction, et ce dans un pays en proie à un conflit d'une grande intensité.

Cet objectif a été atteint. Malgré certains retards enregistrés, cette importante opération a pu être réalisée dans les délais impartis.

Cet ambitieux projet pour lequel d'importants moyens ont été mis en œuvre est à mettre à l'actif de l'OIAC et de tous ses Etats membres.

Nous félicitons les autorités syriennes qui ont déployé des efforts considérables pour mener à bien cette opération dans un contexte sécuritaire très difficile.

Ma délégation souhaiterait, saisir cette occasion pour rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à cette entreprise, notamment le personnel du Secrétariat Technique, sous la conduite du Directeur Général, l'Ambassadeur Ahmet Uzümcü, et la Mission conjointe ONU-OIAC, sous la coordination de Mme Sigrid Kaag, pour le professionnalisme et le dévouement dont ils ont fait preuve.

Nos remerciements vont également à tous les Etats membres qui ont apporté une contribution financière et matérielle à l'opération de transfert des armes chimiques syriennes.

Monsieur le Président,

Pour ce qui est des autres questions liées aux armes chimiques syriennes, notamment la question de la destruction des <u>sites de production</u> d'armes chimiques, la délégation algérienne encourage les parties intéressées à trouver un consensus à ce sujet.

Concernant les clarifications à propos de la <u>déclaration</u> initiale de la Syrie, ma délégation préconise que les consultations se poursuivent entre le Secrétariat Technique et la partie syrienne qui a montré sa disponibilité à coopérer sur cette question.

La finalisation du transfert des armes chimiques et la destruction des stocks d'Isopropanol devraient nous inciter à trouver rapidement des réponses aux questions qui restent pendantes, afin de clôturer ce dossier.

Monsieur le Président,

L'adhésion de la Syrie à la Convention sur l'Interdiction des armes chimiques, précédée quelque mois auparavant, par la Somalie, nous ont fait avancer dans la voie de l'<u>universalité</u> de ce traité. Cette dynamique reste à conforter. Il nous appartient de convaincre les pays qui restent en dehors de la Convention à y adhérer, dans les meilleurs délais et sans condition.

Une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient est, dans ce cadre, un objectif à atteindre.

Monsieur le Président,

Pour ce qui concerne les <u>allégations d'attaques au chlore</u> dans certaines régions en Syrie, ma délégation a pris note du rapport préliminaire de la mission d'établissement des faits de l'OIAC qui s'est rendue sur le terrain. Nous nous associons aux délégations qui ont demandé au Directeur général de tenir informé le Conseil Exécutif de tout développement à ce sujet.

Monsieur le Président,

S'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour de nos présents travaux, à commencer par l'<u>Article VII</u> de la Convention, ma délégation encourage le facilitateur sur cette question, M. Zlatko Dimitroff de la délégation de la Bulgarie, à poursuivre ses consultations.

D'importantes décisions ont été prises, à ce sujet, par la Conférence des Etats Parties de 2009 et la 3^{ème} Conférence d'Examen qu'il conviendra de mettre en œuvre.

Le programme de tutorat (mentorship programme) qui a fait ses preuves, gagnerait à être davantage développé par l'allocation de ressources budgétaires supplémentaires.

Quant à l'<u>Article X</u>, il revêt également une importance particulière car il s'agit d'assister les Etats Parties à prendre les mesures nécessaires afin de se protéger contre toute attaque d'armes chimiques. Cette disposition de la Convention devrait trouver sa pleine traduction dans la réalité. Nous encourageons, la facilitatrice sur cet Article, Mme Sarah Broughton du Royaume-Uni à poursuivre les consultations sur cette question.

Pour conclure, je souhaiterais, Monsieur le Président, que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil Exécutif.